

**RAPPORT DÉTAILLÉ RENSEIGNÉ
PAR L'ORGANISME ÉVALUATEUR ACCRÉDITÉ**

1. L'organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : 12345 Étoiles de France
 Adresse : 11, rue des Carrières
 Code postal : 34430 Ville : SAINT JEAN DE VEDAS
 Téléphone : 06 46 35 44 25 Fax : Mail : etoiles.de.france@sfr.fr
 Site internet : www.etoiles-de-France.fr Référent dossier : GARRIC

2. Synthèse de la visite d'inspection

Critères non applicables pour le meublé entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle des meublés de tourisme).

Critères 40 à 42 : la capacité d'accueil du logement est inférieure à 7 personnes.

Critère 98 : le logement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Critères 67 & 68 : le logement n'est pas situé dans un immeuble ou une habitation collective.

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	185
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a) :	176
c) Nombre de points obligatoires atteints :	183
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit $a-c*3$:	6
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée :	105
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de e) :	21
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	27
h) Nombre de points à la carte atteints :	48
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI

Capacité d'accueil maximale du logement meublé : **6 personnes.**